

20
20

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

L'exercice 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 28 K€ (a+b) avant affectation.

Après affectation d'une partie de cet excédent pour financer les restes à réaliser, il est inscrit 21 K€ (a) au titre du résultat reporté d'exploitation.

Cet excédent permet en outre de dégager un autofinancement de 20 K€ au profit de la section d'investissement.

	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	35,0	21,1	56,1
(a) Dont résultat d'exploitation reporté		21,1	21,1
Dont vente de produits	35,0		35,0
Recettes d'ordre d'exploitation	4,5		4,5
Total des recettes d'exploitation	39,5	21,1	60,6
Dépenses réelles d'exploitation	13,5	1,1	14,6
Dont impôt sur les bénéfices	2,0		2,0
Dont charges à caractère général	11,5	1,1	12,6
Dépenses d'ordre d'exploitation	26,0	20,0	46,0
Total des dépenses d'exploitation	39,5	21,1	60,6

Synthèse des mouvements en section d'investissement

L'exercice 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'investissement de 19,9 K€ (c).

L'excédent de financement de la section d'exploitation est en priorité affecté au déficit reporté d'investissement de 6,9 K€ (b) (dû notamment aux restes à réaliser de 2019 de 26,9 K€ (d)).

Il permet également de réduire de moitié le montant de l'avance du budget principal prévue cette année pour financer les travaux sur Pissardant et les études sur le GS G Sand.

en K€

	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	40,0	6,9	46,9
<i>dont nouvelle avance du budget principal</i>	40,0	-20,0	20,0
<i>(b) dont Affectation du résultat</i>		6,9	6,9
<i>(c) Dont résultat d'exploitation reporté</i>		19,9	19,9
Recettes d'ordre d'investissement	26,0	20,0	46,0
Total des recettes d'investissement	66,0	26,9	92,9
Dépenses réelles d'investissement	61,5	26,9	88,4
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>	17,4	0,0	17,4
<i>(d) dont Reste à réaliser</i>		26,9	26,9
Dépenses d'ordre d'investissement	4,5		4,5
Total des dépenses d'investissement	66,0	26,9	92,9

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal

Les restes à réaliser de 2019 concernent principalement l'échéance de remboursement de l'avance au budget principal pour l'exercice 2019 (elle n'avait pu être mandatée faute de trésorerie).

A l'issue du BS, le montant global de remboursement prévu pour 2020 en faveur du budget principal est de 39,7 K€.

Au 31/12/2020 le solde du capital restant dû des avances perçues serait de 20 K€ au lieu de 39,7 K€ au 1^{er} janvier 2020, soit :

- 39,7 K€ correspondants aux précédentes avances ainsi soldées (sous couvert de trésorerie suffisante)
- + 20 K€ pour une nouvelle avance dont le remboursement commencerait en 2021 (au lieu de 40 K€ prévus au BP).

en K€

Date versement avance	Montant de l'avance
2013	136,4
2014	40,0
2016	66,5
2020	20,0
TOTAL	262,9

ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT												
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021	2022	2023	...	2030
					Reste à réaliser 2018	Reste à réaliser 2019	BP					
	28,1	10,0	58,0		40,4							
40,0												
			6,7		20,1	22,3	17,4					
								2,0	2,0	2,0	12,0	2,0
40,0	28,1	10,0	64,7	0,0	60,5		39,7	2,0	2,0	2,0	12,0	2,0

Date versement avance	Montant de l'avance
2013	136,4
2014	40,0
2016	66,5
2020	20,0
TOTAL	262,9

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N												
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	...	2030	
136,4	108,4	98,4	40,4	40,4	0,0							
0,0												
		66,5	59,9	59,9	39,7	0,0						
						20,0	18,0	16,0	14,0	2,0	0,0	
136,4	108,4	164,9	100,2	100,2	39,7	20,0	18,0	16,0	14,0	2,0	0,0	